

**C O N S E I L   M U N I C I P A L**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**SÉANCE DU 4 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 4 mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 28 avril 2022

Date d'affichage : 28 avril 2022

**Etaient présents** : Fabrice JACOB, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Eliane PICART, Jean-Claude COQUEREAU, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Régine SAINT-JAL, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Christian PETITFRÈRE à Catherine ANDRIEUX

Joël TRANVOUEZ à Monique BRONEC

Patrice SIDOINE à Céline SENECHAL

Aurélie MESLET à Ingrid MORVAN

Simon DE MEYER à Anne DELAROCHE

Isabelle BALEM à Régine SAINT-JAL

Jean-Yves CAM à Régine SAINT-JAL

**Madame Marie FOURN a été nommée secrétaire de séance.**

**SOMMAIRE**

DEL 2022 04 45	Construction d'une école maternelle pour le groupe scolaire Louis Pergaud – approbation du marché de maîtrise d'œuvre
----------------	---



La séance est ouverte à 18h30



**DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION GENERALE DU CONSEIL MUNICIPAL –  
INFORMATION AU CONSEIL**

N° arrêté	Intitulé	Date
181	Appel d'offres ouvert - Entretien des locaux et des surfaces vitrées des bâtiments communaux - Modification de marché n° 1 Total avenant n°1 : 4 287.31€ TTC	25/04/ 2022
182	Marché en procédure adaptée - Rénovation de la cuisine de la salle Jean Monnet Entreprises retenues : Entreprise Marc SA à BREST pour un montant de 19 896.32€ TTC Joël HERRY couverture à BREST pour un montant de 12 839.64€ TTC SARL PLACOUET à GUIPAVAS pour un montant de 13 174.68€ TTC SA BATIROISE à BREST pour un montant de 7 842.24€ TTC SA SALAUN à GUIPAVAS pour un montant de 12 600€ TTC	25/04/ 2022

INEO ALTANTIQUE à PLOUDANIEL pour un montant de 10 481.96€ TTC Groupe EDSI à GUIPAVAS pour un montant de 4 051.08€ TTC DECORS ET TECHNIQUE à BREST pour un montant de 2 448.96€ TTC Ets PICHON à SAINT-THONAN pour un montant de 33 714.65€ TTC Total TTC : 117 049.54€ TTC	
---	--

**CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE POUR LE GROUPE SCOLAIRE LOUIS PERGAUD – APPROBATION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Par délibération n°2021-09-76, en date du 29 septembre 2021, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école maternelle du groupe scolaire Louis Pergaud.

A l'issue de la phase de concours et au vu du procès-verbal du jury de concours en date du 8 décembre 2021, trois équipes pluridisciplinaires ont été admises à concourir :

- Agence ALTA Architectes – Rennes (35)
- ARCHIPOLE URBANISME ET ARCHITECTURE – Rennes (35)
- RAUM – Nantes (44)

Le jury de concours, réuni le 6 avril 2022, après prise de connaissance des travaux de la commission technique, et après avoir analysé les projets conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, a procédé au classement des offres.

L'équipe ayant pour mandataire ARCHIPOLE URBANISME ET ARCHITECTURE a été classée en 1<sup>ère</sup> position.

La désignation du lauréat du concours, à savoir ARCHIPOLE URBANISME ET ARCHITECTURE, a ensuite été entérinée par Monsieur le Maire, personne responsable du marché, suivant l'avis du jury.

Le contrat de maîtrise d'œuvre du candidat retenu précise les points suivants :

- Les travaux (construction et VRD) sont estimés à 4 972 350 € HT
- La rémunération provisoire est fixée et répartie comme suit :
  - o Mission de base : 648 349 € HT  
Taux 13.03%
  - o Missions complémentaires : 84 000 € HT

Vu l'avis du jury de concours réuni le 6 avril 2022, et conformément au Code de la commande publique, il est proposé au Conseil municipal de :

- Négocier puis attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe mandatée par ARCHIPOLE URBANISME ET ARCHITECTURE et composée comme suit :

<b>ARCHIPOLE URBANISME ET ARCHITECTURE</b>	Architecte (mandataire)
<b>AUAS INGENIERIE</b>	Economiste (co-traitant)
<b>BECOME 29</b>	BET Thermique (co-traitant)
<b>BECOME 29</b>	BET Fluides (co-traitant)
<b>AUAS INGENIERIE</b>	BET Structure (co-traitant)
<b>ALHYANGE</b>	BET Acoustique (co-traitant)
<b>AUAS INGENIERIE</b>	BET VRD (co-traitant)
<b>AUAS INGENIERIE</b>	OPC (co-traitant)
<b>KEGIN</b>	BET Cuisine (co-traitant)

- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir,

- A verser les indemnités prévues au règlement de concours, à savoir 18 000 € HT par équipe admise à concourir (pour l'équipe lauréate, cette indemnité est incluse dans son forfait de rémunération)

**Avis de la commission plénière** : Favorable.

**Décision du Conseil municipal** : Adopté à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames Isabelle BALEM et Régine SAINT-JAL et Monsieur Jean-Yves CAM.

Fin de séance à 19h03